

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

Délibération
n° 2010.02.022

Exercice 2010 :
décision modificative
n°1

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Nadine GUILLET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
--------------------------	-------------------------------------

EXERCICE 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°1
--

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°1. Cette décision modificative prend notamment en compte les propositions des différentes commissions thématiques.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

1/ La commission équipements structurants du 12 janvier 2010 a proposé d'attribuer des subventions complémentaires à certaines associations et organismes figurant dans le tableau ci-dessous pour un montant de 155 267 € en diminuant d'autant la provision pour subventions à répartir.

Il est à noter que les participations aux délégataires de services publics ont été réajustés en fonction des indices INSEE publiés au 1^{er} janvier 2010 (*les hausses prévues étaient de +2% et la hausse réelle de + 0,33%*) :

- DINGO pour La NEF(- 4 579 € soit une participation de 392 877 €)
- et l'Etrier Charentais pour le Centre équestre (- 1 054 €, soit une participation de 90 419 €) .

2/ Il est proposé de venir en aide aux populations haïtiennes suite au tremblement de terre en octroyant 10 000 € à des associations françaises présentes sur place, soit 5 000 € pour l'association « Médecins du Monde » et 5 000 € à l'UNICEF. Ces 10 000 € sont à déduire des dépenses imprévues.

3/ Le fonds régional d'aménagement urbain a versé au Grand Angoulême une subvention de 55 000 € pour l'opération « Moulin de Colas » à La Couronne (au titre des prêts locatifs aidés d'intégration : 5000 € par logement PLAI). Cette somme devrait être reversée à l'aménageur (Logelia). Il convient donc d'en prévoir la dépense et la recette.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1/ Lors du vote du BP 2010, un crédit de 12 000 € relatif à la perception et au remboursement de la redevance pour modernisation de collecte des réseaux avaient été prévus. Il est nécessaire d'augmenter de 2 800 € cette inscription, en dépense comme en recette, pour prendre en considération le montant perçu en 2009 et à reverser à l'Agence de l'eau en 2010.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

1/ Il convient de compléter en dépense et en recette, les inscriptions relatives à la cession des compteurs de Saint Yrieix sur Charente du montant de la TVA, soit 14 000 €, suite à la fusion des contrats d'affermage.

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2010	<u>Affiché le :</u> 15 février 2010

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
1	65	6574(4)	311	R	SKY DANCERS	9 500 €	
1	65	6574(02)	30	R	F.C.O.L.	5 000 €	
1	65	6574(33)	30	R	CSCS MJC Louis Aragon	5 000 €	
1	65	6574(47)	30	R	CSCS La Couronne	1 000 €	
1	65	6574(62)	312	R	ACAPA Centre Arts Plastique Angoulême	3 000 €	
1	65	6574(011)	30	R	CSCS Saint Yrieix	1 000 €	
1	65	6574(814)	313	R	Le théâtre	20 000 €	
1	65	6574(815)	33	R	Musique Métilse	16 000 €	
1	65	6574(816)	311	R	ACAMAC	32 500 €	
1	65	6574(817)	311	R	Chorale gosses d'Angoulême	3 250 €	
1	65	6574(818)	313	R	Fédération Théâtre Charente	2 400 €	
1	65	6574(822)	30	R	Marionnettes d'Angoulême	10 000 €	
1	65	6574(844)	30	R	Hop sessions	3 700 €	
1	65	6574(889)	30	R	SARL 9 ^{ème} Art +	- 200 €	
1	65	6574(892)	30	R	Anis Trio	6 750 €	
1	65	6574(893)	30	R	Les Amis de Chalonne	1 500 €	
1	65	6574(894)	30	R	F.C.O.L. été actif	40 500 €	
1	65	6574(824)	30	R	Provision pour manifestation	- 155 267 €	
1	65	6574(821)	3141	R	DINGO (ajustement participation DSP)	- 4 579 €	
1	65	6574(852)	4144	R	Etrier Charentais (ajustement participation DSP)	- 1 054 €	
2	65	6574(xxx)	30	R	Médecins du Monde	5 000 €	
2	65	6574(xxx)	30	R	UNICEF	5 000 €	
					Total chapitre 65	10 000 €	
2	022	022	01	R	Dépenses imprévues	-10 000 €	
					Total chapitre 022	- 10 000 €	
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
3	13	131105	70	R	Subv. fonds Région aménagement urbain	55 000 €	
					Total chapitre 13	55 000 €	
3	204	20417(08)	70	R	Subvention LOGELIA HLM	55 000 €	
					Total chapitre 204	55 000 €	
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	55 000 €	55 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chapitre	Article		Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
1	70	706121	R	redevance modernisation des réseaux de collecte		2 800 €
				Total chapitre 70		2 800 €
1	014	706129	R	Reversement à l'agence de l'eau- redevance modernisation des réseaux de collecte	2 800 €	
				Total chapitre 014	2 800 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	2 800 €	2 800 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Chapitre	Article		Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION						
1	21	2188	R	Autres	14 000 €	
				Total chapitre 21	14 000 €	
1	041	2762	O	Récupération TVA	14 000 €	
1	041	2315	O	Installation matériel et outillage		14 000 €
				Total chapitre 041	14 000 €	14 000 €
1	27	2762(03)	R	Récupération TVA		14 000 €
				Total chapitre 27		14 000 €
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	28 000 €	28 000 €